

Cours interentreprises

Pendant les trois ans d'apprentissage, les associations des différentes branches organisent quatre cours interentreprises d'une durée de deux à quatre jours chacun par année scolaire. La Communauté d'Intérêts pour la Formation Commerciale de base (CIFC) organise ces cours pour les apprentis qui n'appartiennent à aucune branche de formation et d'examen spécialisée. La fréquentation de ces cours est obligatoire.

Le premier cours initie les apprentis à la formation en entreprise. Ils se familiarisent avec les instruments de leur branche et entreprise (guide méthodique type, situations de travail et d'apprentissage et unités de formation).

Les trois autres cours servent notamment à présenter les unités de formation terminées, pour autant que cet élément soit prévu dans l'unité de formation. Cela signifie que les apprentis présentent l'unité de formation examinée et expliquent notamment aussi les propositions d'amélioration possibles. La présentation est évaluée et notée par deux experts. La note obtenue compte également dans la note déjà attribuée pour l'unité de formation correspondante.

Des connaissances spécifiques à la branche sont également enseignées dans le cadre des cours interentreprises.